

Carnets de prélèvement pour la chasse de nuit. Résultats pour la saison 2004/05

Vincent Schricke, Régis Hargues* & François Auroy**

*Fédération Nationale des Chasseurs – 92136 Issy-les-Moulineaux Cedex

**Pôle Relais Gibier d'eau FNC – 92136 Issy-les-Moulineaux Cedex

Contexte de l'étude

Depuis 2000, trois lois ont successivement modifié les textes relatifs à l'exercice de la chasse en France, dont la chasse de nuit. Ce mode de chasse se pratique uniquement sur le gibier d'eau (en particulier les canards, oies et foulques) et a été légalisé en 2005 dans vingt sept départements (figure 1).

Ainsi, tout propriétaire d'installation fixe de chasse au gibier d'eau (hutteau, hutte, tonne, gabion, selon les régions) a été tenu de la déclarer à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) avant le 1^{er} janvier 2000. En retour, un numéro d'immatriculation a été attribué à chaque installation. Par la suite, plusieurs décrets ont fixé les règles permettant la pratique de ce mode de chasse, dont la détention obligatoire d'un carnet de prélèvement. Ainsi, en 2006, le nombre d'installations fixes déclarées pour la chasse de nuit est de 15 120. Par chasse de nuit, il faut entendre l'acte de chasse après et avant les heures légales d'ouverture de la chasse, c'est-à-dire 2 heures après le coucher du soleil et 2 heures avant le lever du soleil.

Le présent article expose la méthodologie utilisée pour la mise en place du carnet de prélèvement et présente l'analyse d'une partie des carnets retournés et exploitables pour la saison de chasse 2004/05 considérée comme expérimentale.

Mise en place du carnet de prélèvement

La mise en place du carnet de prélèvement dénommé ci-après « carnet de hutte » a été établi selon le modèle joint en annexe de l'arrêté ministériel du 22 janvier 2004. Ce carnet composé de sept feuillets mensuels (août à février, les dates de chasse n'étant pas encore fixées au moment de l'élaboration du carnet ; exemple ci-contre) est individualisé à l'installation* et non au chasseur. L'individu statistique est donc la hutte de chasse. Toutes les nuits potentiellement chassables de la saison sont figurées sur chaque feuillet. Ainsi, toute nuit chassée (avec ou sans prélèvement) est renseignée, ce qui permet de calculer un indice d'effort de chasse. Au total, quinze espèces sont notées : canard colvert (*Anas platyrhynchos*), canard chipeau

(*Anas strepera*), canard pilet (*Anas acuta*), canard souchet (*Anas clypeata*), canard siffleur (*Anas penelope*), fuligule milouin (*Aythya ferina*), fuligule milouinan (*Aythya marila*), fuligule morillon (*Aythya fuligula*), nette rousse (*Netta rufina*), oie cendrée (*Anser anser*), oie rieuse (*Anser albifrons*), oie des moissons (*Anser fabalis*), sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), sarcelle d'été (*Anas querquedula*) et foulque macroule (*Fulica atra*).

À partir de ce modèle, la FNC, en accord avec l'ONCFS, l'ANCGE et le ministère chargé de la chasse, a proposé aux vingt-sept fédérations concernées un carnet « national » qui se veut évolutif et qui permet une standardisation de la récolte des données.

Chaque année, tout détenteur d'installation fixe pratiquant la chasse de nuit se voit attribuer par la Fédération départementale des chasseurs (FDC) un carnet qu'il doit tenir à jour, et renvoyer à cette fédération avant le 31 mars. Les FDC transmettent ensuite, avant le 30 novembre, une synthèse informatisée des prélèvements départementaux

par espèce et par décade, en séparant le domaine public maritime (DPM) et le reste du territoire, à la Fédération nationale des chasseurs (FNC) et à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Enfin, la FNC et l'ONCFS publient si possible avant le 1^{er} janvier suivant un bilan annuel des prélèvements, conformément à l'arrêté ministériel du 21 janvier 2004.

Pour la saison 2004/2005, 9910 carnets ont été distribués dans dix-neuf fédérations. D'autres fédérations (sept) ont préféré conserver leur propre carnet pour cette première année, dans la mesure où il comportait les données réglementaires nécessaires. Enfin, une seule fédération n'a utilisé aucun carnet et ne présente pas de résultats pour cette année expérimentale.

Méthode d'analyse des données

Le modèle de carnet permet d'évaluer la fréquentation annuelle, mensuelle et

* Lorsqu'une hutte est utilisée par plusieurs chasseurs ou équipe de chasseurs, un seul carnet pour l'installation doit être retourné à la FDC.

décadaire des installations, c'est-à-dire le nombre de nuits chassées par rapport au nombre de nuits chassables par an, par mois et par décade. La pression de chasse à l'échelle d'une saison, d'un mois et d'une décade pour un département donné, voire un site ou une région donnée est ainsi connue. De même, la pression de chasse quotidienne peut être mesurée en rapportant le nombre d'installations occupées par nuit au nombre total d'installations immatriculées.

L'analyse des carnets permet d'établir les prélèvements annuel, mensuel et décadaire par espèce et les prélèvements annuel, mensuel et décadaire par nuit et par installation.

Les résultats présentés pour la saison 2004/2005 doivent être considérés comme préliminaires et seulement indicatifs des prélèvements réalisés par ce mode de chasse.

Mise en place d'une base de données nationale

Toute enquête, quelle qu'elle soit, voit sa validité renforcée si le taux de retour de l'information souhaitée est suffi-

sant. Cela tient à trois conditions (coût mis à part) :

- un support de collecte des données facilement accessibles pour le public

enquêté (compréhensible et peu contraignant) ;

- un transfert aisé des informations collectées dans une base de données ;

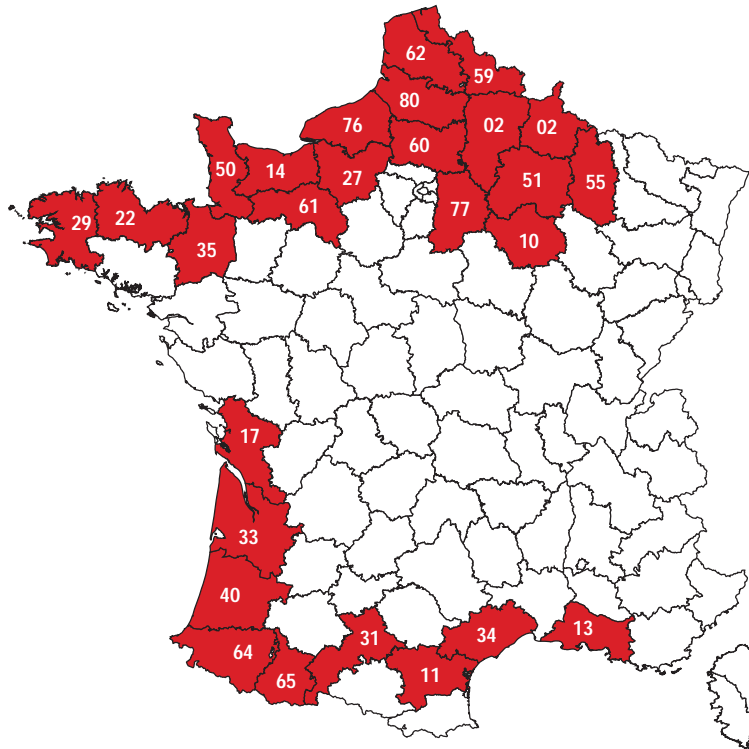


Figure 1 : Départements où la chasse de nuit est autorisée en France (n = 27)

CHASSE DE NUIT AU GIBIER D'EAU

Remplissez le N° d'immatriculation de gauche à droite, en MAJUSCULES et sans espaces. Ne mettez aucun allègement séparateur comme une barre (/), un tiret (-) ou autres dans ce N° d'immatriculation.

Feuillet n°3 (obligatoire) : RELEVÉ MENSUEL DES PRELEVEMENTS POUR UNE INSTALLATION DE CHASSE DE NUIT AU GIBIER D'EAU

N° d'immatriculation

Mois de **OCTOBRE** Cochez cette case (X) si votre installation n'est utilisée que sur le Domaine Public Maritime

NUIT DU

1 au 2	2 au 3	3 au 4	4 au 5	5 au 6	6 au 7	7 au 8	8 au 9	9 au 10	10 au 11	11 au 12	12 au 13	13 au 14	14 au 15	15 au 16	16 au 17	17 au 18	18 au 19	19 au 20	20 au 21	21 au 22	22 au 23	23 au 24	24 au 25	25 au 26	26 au 27	27 au 28	28 au 29	29 au 30	30 au 31	1	1
Cochez la case (X) pour toute nuit de présence avec ou sans prélèvement																															
Canard colvert																															
Canard chipeau																															
Canard pilet																															
Canard siffleur																															
Canard souchet																															
Fuligule milouin																															
Fuligule morillon																															
Nettion rousse																															
Oie cendrée																															
Oie naine																															
Oie des marais																															
Sarcophage d'été																															
Sarcophage d'hiver																															
Foule macroule																															
F																															
Autres																															

Carnet de prélèvement : exemple de feuillet mensuel

– une cohérence dans la structure de la base de données qui permette les analyses et conserve des possibilités d'évolution en cas de modification.

Ces trois conditions doivent absolument être respectées pour pouvoir espérer la pérennisation de ce type d'étude. Pour cela, trois possibilités de saisie ont été mises à disposition des fédérations :

– utiliser une application Internet, spécialement conçue à cet effet, qui permet à chaque fédération qui le désire de saisir manuellement les données des carnets de hutte ;

– appliquer une lecture automatisée (lecture optique) qui permette d'injecter les données directement dans la base de données nationale ;

– conserver leur structure de base de données (notamment celles qui récoltent les prélèvements depuis plusieurs années).

L'application Internet donne accès à d'autres fonctionnalités telles que les statistiques départementales ou la possibilité de récupérer la base de données départementale sous diverses formes (Excel, par exemple). La base nationale est intégralement gérée par la FNC. Ainsi, les FDC qui ont saisi leurs données sur Internet ou envoyé leur base départementale sous un format permettant l'intégration dans la base nationale peuvent avoir accès à tout moment à leur propre base (sécurisée sur un serveur central) et à toutes les statistiques départementales.

Taux de fréquentation des huttes

Fréquentation annuelle

La fréquentation des huttes permet d'évaluer la pression (ou effort) de chasse.

En 2004/2005, la période de chasse du gibier d'eau a débuté le 28 août et s'est achevée le 31 janvier, ce qui correspond à 159 nuits chassables.

Pour la totalité des carnets retournés (huttes « chassées » et non « chas-

sées » ; $n = 3423$), le taux de fréquentation annuelle des installations (nombre de nuits « chassées » / nombre de nuits chassables) est de 13,2 % (13,8 % sur le DPM et 13,2 % sur le reste du territoire).

Pour les huttes ayant chassé (près de 2000), le taux de fréquentation est de 21 %. Plus des trois-quarts de la période chassable sont donc non chassés.

Il faut bien préciser que la seule prise en compte des huttes « chassées » n'est pas représentative de la fréquentation nationale globale : une hutte « non chassée » n'est pas fréquentée, ce qui est un résultat en soi.

Fréquentation mensuelle

La fréquentation mensuelle permet de déterminer à quelle période la pression de chasse est maximale. Il faut cependant interpréter avec précaution la fréquentation du mois d'août puisque seul 5 jours ont été chassables en 2004/2005.

Avec cette réserve, c'est au mois de novembre que les huttes sont le plus fréquentées, avec un taux de fréquentation de 25,8 % (figure 2).

Au mois d'août, les huttes du DPM (ouverture plus précoce de la chasse) sont plus fréquentées que celle de l'intérieur des terres. Cette tendance s'inverse de septembre à novembre, puis de nouveau, le taux de fréquentation est légèrement plus important sur le DPM en décembre et janvier. Néanmoins, il est important de garder à l'esprit la faiblesse numérique de l'échantillon de huttes sur le DPM ($n = 157$) comparé à celui du domaine terrestre ($n = 1750$). Dans tous les cas, c'est au mois de janvier que le taux de fréquentation est le plus bas.

La répartition par décennie permet d'affiner les données mensuelles. La 3^e décennie d'octobre et la 1^{re} de novembre sont celles où le taux de fréquentation est le plus élevé. Les pics de fréquentation décadaire pour un mois donné correspondent souvent aux passages migratoires, non décelables autrement.

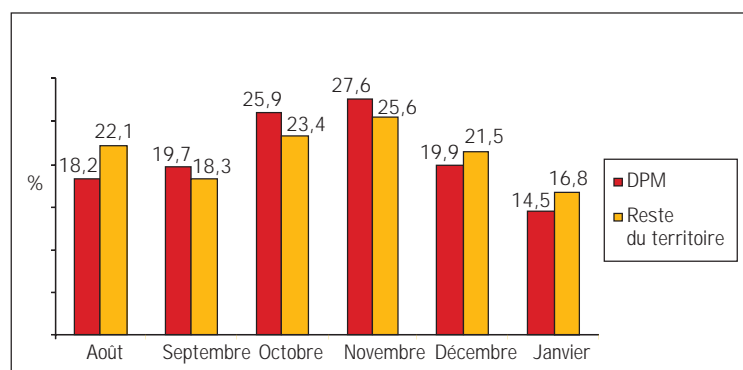
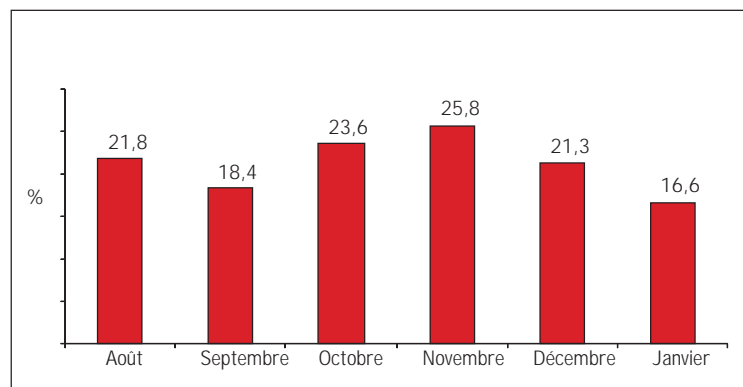


Figure 2 : Taux de fréquentation (%) des installations en fonction du mois (64 053 nuits chassées ; 1 907 carnets) tous territoires confondus et en distinguant le DPM des autres territoires.

Prélèvements

Prélèvement global annuel

Pour la saison 2004-2005, le prélèvement global toutes espèces confondues est de 110 509 individus (dont 670 autres que canards et oies). Pour les 1907 huttes « chassées », le prélèvement moyen s'élève à environ 43 oiseaux par installation fixe.

La majorité des prélèvements est réalisée hors du DPM, ce qui reste cohérent au regard du nombre d'installations (15 % d'installations immatriculées sur le DPM).

Prélèvement annuel par espèce

À l'échelon national, la répartition des prélèvements révèle la prédominance des canards de surface dans les tableaux (92,7 % ; figure 3). La sarcelle d'hiver est de loin l'espèce majoritaire (37 % du tableau global). Cette espèce et le canard colvert représentent plus de 60 % du tableau annuel, suivi du canard siffleur, du canard souchet et du canard pilet. Les trois-quarts du tableau de chasse de nuit sont réalisés aux dépens de trois espèces : la sarcelle d'hiver, le canard colvert et le canard siffleur.

En fonction du lieu de chasse (DPM, reste du territoire), les tableaux montrent des résultats différents pour quelques espèces :

- la sarcelle d'hiver représente l'essentiel du tableau sur le DPM (43 % du tableau global) ;

- le canard colvert est la deuxième espèce prélevée hors du DPM après la sarcelle, ces deux espèces représentant 61,6 % du tableau global sur le reste du territoire ;

- le canard siffleur est la deuxième espèce prélevée sur le DPM après la sarcelle d'hiver, ces deux espèces constituant 65 % du tableau global sur le DPM,

- le canard pilet est plus prélevé sur le DPM que le canard souchet.

Ces résultats nationaux correspondent à ceux déjà connus à l'échelon local sur plusieurs sites littoraux [baie du Mont St-Michel, baie de Somme, baie

d'Authie, bassin d'Arcachon (Schricke, 1983, 1990 et 1996 ; Baglinière & Schricke, 2002 ; FDC 33, 2006) ; baie des Veys (Planque, 1999) ; baie de Seine (Blaize *et al.*, 2005)].

Ces résultats reflètent globalement les exigences écologiques, notamment alimentaires et spatio-temporelles, de ces espèces en période de migration et d'hivernage en France.

Prélèvement mensuel toutes espèces

La majorité du prélèvement est effectué entre septembre et décembre (82 %), avec un pic en octobre (28 %) qui correspond à la période de migration postnuptiale pour la majorité des espèces (figure 4). Notons le prélèvement relativement conséquent du mois d'août alors qu'il n'y a eu que cinq jours de chasse possibles.

En pourcentage des effectifs cumulés, plus de 70 % du prélèvement total est effectué d'août à novembre. Les mois de décembre et janvier ne représentent que 28 % du prélèvement.

La distinction entre le DPM et le reste du territoire montre une nouvelle fois un prélèvement majoritaire à l'intérieur des terres.

Prélèvement mensuel par espèce

La distribution mensuelle des prélèvements reflète les différences dans la phénologie de la migration et de l'hi-

vernage entre les espèces (hors événements climatiques particuliers). Ainsi, le canard colvert est-il prélevé principalement en début de saison (42,5 % entre août et septembre), la sarcelle d'hiver, le canard siffleur et l'oie cendrée d'octobre à novembre (respectivement plus de 50 %, plus de 65 % et 60 %), le canard souchet de septembre à octobre (plus de 50 %) et le canard pilet en octobre (36,6 %) et en janvier (31,9 %).

Plus de 75 % du tableau de chasse de sarcelle d'été est réalisé au cours de sa migration postnuptiale entre août et octobre.

Les prélèvements décennaires permettent de cerner avec plus de précision les pics migratoires des principales espèces. Pour la sarcelle d'hiver, par exemple, les prélèvements les plus importants ont été effectués la 1^{re} décennie de septembre, la 1^{re} et la 2^e décennie d'octobre et la 1^{re} décennie de novembre. Pour le canard siffleur, la 3^e décennie d'octobre et la 1^{re} décennie de novembre correspondent aux plus forts prélèvements. Ces résultats suggèrent une succession de flux migratoires dont le nombre, la durée et l'intensité varient selon les espèces.

L'analyse de la composition mensuelle du tableau (figure 5) révèle les faits suivants :

- le canard colvert constitue 71,7 % du tableau en août et 36,9 % en septembre ;

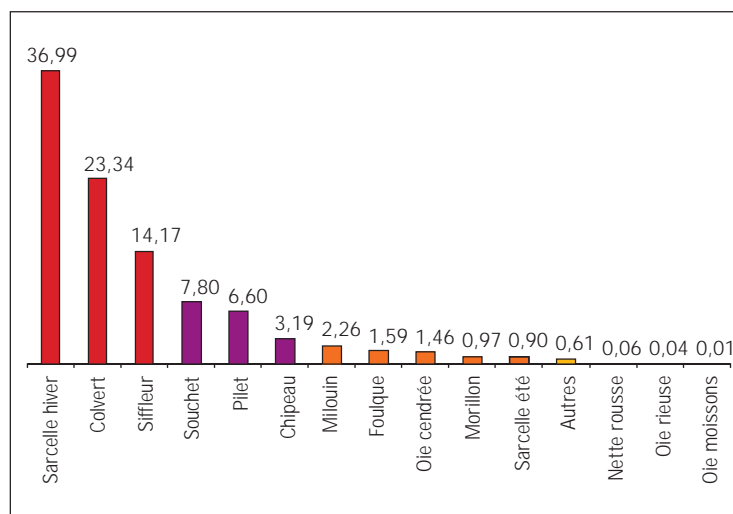


Figure 3 : Répartition (%) du prélèvement annuel par espèce (n = 110 509).

– la sarcelle d'hiver représente l'essentiel du tableau avec plus ou moins 40 % des prises entre septembre et décembre ;

– le siffleur est bien représenté avec plus de 15 % entre octobre et décembre ;

– le canard pilet est essentiellement prélevé en octobre (9,4 %) et en janvier (20,1 %) ;

– le canard souchet est présent pour 10 % du tableau en septembre.

Prélèvements par hutte

En 2004/2005, chaque installation a prélevé en moyenne 1,3 oiseau par nuit de chasse, quel que soit le nombre de chasseurs.

Cet indice, indicateur de suivi des prélèvements à long terme, révèle un tableau individuel plus élevé pour les huttes situées sur le DPM que pour les autres huttes. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait que le DPM, situé le long du littoral Manche – Atlantique, est connu pour être placé sur l'un des principaux axes migratoires des anatidés en France.

Les données du prélèvement moyen par hutte et par nuit de chasse pour la saison 2004/2005 constituent des résultats partiels dans la mesure où les prélèvements de toutes les nuits de chasse n'ont pas été systématiquement notés.

L'estimation des prélèvements, un élément clé dans la gestion des espèces gibier

La connaissance des tableaux de chasse des oiseaux d'eau est un élément clé dans l'étude de la dynamique des espèces chassées. Elle est également déterminante dans la gestion de ces populations dont le statut et le niveau d'abondance sont évalués aux échelons national et international.

Les tableaux peuvent constituer un outil par défaut pour suivre de façon

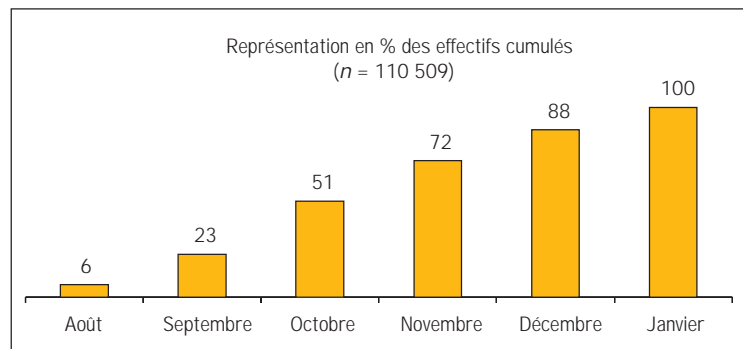
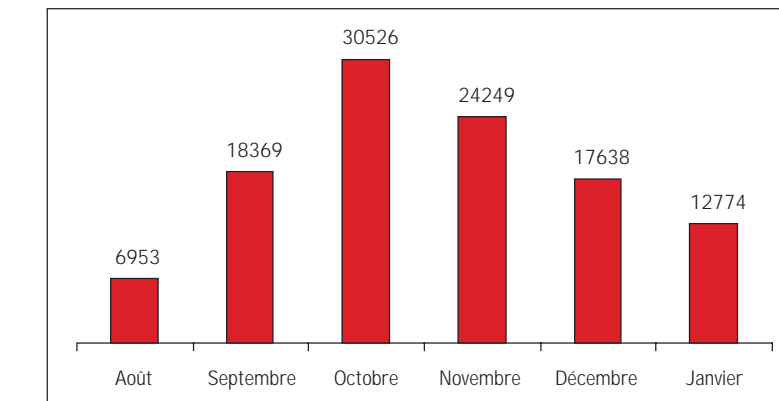


Figure 4 : Répartition du prélèvement mensuel pour la saison 2004/05 (prélèvements/mois et effectifs cumulés).

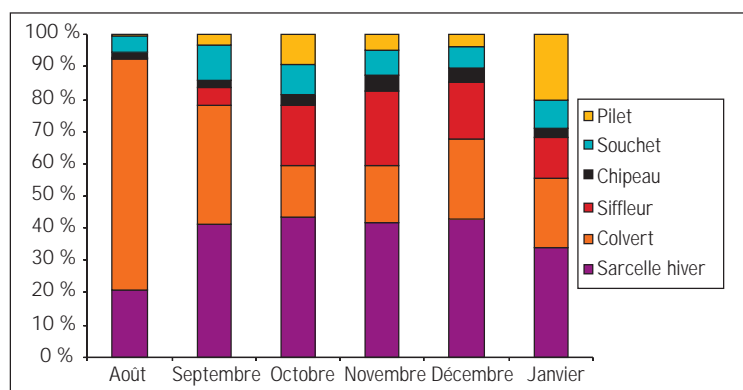


Figure 5 : Évolution de la composition mensuelle des prélèvements pour six espèces de canards de surface (92,1 % du prélèvement total).

indiciaire l'état des populations. Mais ils sont aussi utiles dans l'analyse de la dynamique des populations pour les sites régulièrement suivis, voire au niveau national, en permettant la comparaison entre les effectifs prélevés et les effectifs dénombrés.

L'analyse régulière des prélèvements d'oiseaux d'eau à la chasse de nuit, associée à une connaissance des tableaux par les autres modes de

chasse, pourraient permettre à l'avenir l'instauration de conditions d'exploitation de ces espèces gibier en parfaite adéquation avec leurs caractéristiques biologiques et écologiques et leur niveau d'abondance.

Toutefois, il est important de rappeler que si les prélèvements peuvent en théorie se rapprocher de l'exhaustif, le dénombrement des oiseaux d'eau est lui beaucoup plus complexe. Dès

lors, la gestion de ces espèces doit bien prendre en compte cette difficulté et se focaliser notamment sur l'analyse des tendances d'évolution.

Bien que partielle, cette première synthèse nationale des prélèvements de gibier d'eau à la chasse de nuit pour la saison 2004/2005 est la première étude réalisée à cette échelle pour ce mode de chasse.

Au regard des résultats envoyés, il ressort de cette année expérimentale un très grand intérêt des fédérations départementales des chasseurs. Nous

pouvons espérer que les synthèses départementales à venir seront encore plus complètes et permettront ainsi d'évaluer l'impact réel de cette pratique cynégétique. En effet, seule la pérennisation de ce type d'enquête peut apporter des résultats significatifs et robustes sur le plan statistique.

Cependant, il est clair que les résultats de la saison 2005-2006 seront fortement perturbés par les événements liés à l'influenza aviaire qui ont conduit à l'interdiction de l'usage des appelants pendant la plus grande partie de la saison de chasse.

Remerciements

Les auteurs de cet article remercient chaleureusement tous les chasseurs ayant participé à cette enquête et les fédérations départementales de leur aide dans la saisie des données et la transmission des synthèses à la FNC. Ils sont particulièrement reconnaissants à Jean-Pierre Arnauduc et à Jean-Marie Boutin ainsi qu'à Thomas Sayer pour son aide à la réalisation de la base de données nationale.

BIBLIOGRAPHIE

- Baglinière J.L. & V. Schricke (2002) – La chasse des anatidés. Faune sauvage, n° 255 : 6-13.
- Blaize C., Legagneux P., Bretagnolle V., Schricke V. & E. Grossin (2005) – Études de la capacité d'accueil de la Réserve naturelle de l'estuaire de la Seine pour les canards en hiver. Rapport final, 68 p., annexes.
- FDC33 (2006) – La chasse en Gironde. Tableau de bord 2006. Suppl. Revue bimestrielle d'Information Cynégétique, juillet/août 2006, 60 p.
- Planque D. (1999) – Tableaux de chasse. Baie des Veys et marais arrière-littoraux, saisons 1997/98 et 1998/99. Rapport BTAGFS, LPAR Jean-Marie Bouloux, Montmorillon, 37 p., annexes.
- Schricke V. (1983) – Distribution spatio-temporelle des populations d'anatidés en transit et en hivernage en baie du Mont Saint Michel, en relation avec les activités humaines. Thèse Doctorat 3^e cycle, Univ. Rennes I, 299p.
- Schricke V. (1990) – Analyse préliminaire des prélèvements d'anatidés par la chasse à la hutte sur le domaine public maritime. Bull. ONC, 150 : 17-26.
- Schricke V. (1996) – L'apport de la connaissance des tableaux de chasse à la hutte dans la gestion des populations d'anatidés (*Anatidae*) : l'exemple de la baie du Mont Saint-Michel In *Proceedings of the Anatidae 2000 Conference*, Strasbourg, France, 5-9 décembre 1994, Birkan M., Van Vesseem J., Havet P., Madsen J., Trolliet B. & M. Moser eds. Game & Wildlife 13 : 1360-1362.

ABSTRACT

A bag book for night hunting. Results for the 2004-2005 hunting season

Vincent Schricke, Régis Hargues & François Auroy

- Since 2000, three laws allow the practice of night hunting in France, specially for waterfowl, in 27 departments, with an obligation to return each year to the ONCFS and FNC the results of hunting bags issued from a model of bag book created by the law of 21 January 2004.
- To evaluate and analyse the hunting bags, we created from the legal model a hunting book which was sent to each department. After that, we prepared a national data base which allowed us to analyse all the data requested in this hunting book : hunting pressure by season, month and decade, bag of 15 species of waterfowl (*anatidae* and coot, *Fulica atra*).
- The first results of the hunting bags for the 2004-2005 season show a predominance of dabbling ducks (teal, *Anas crecca*, mallard, *Anas platyrhynchos*, wigeon, *Anas penelope*).
- Even partially, this national enquiry is a good scientific method to evaluate in the future the impact of this hunting practice on migrating and wintering ducks and coot in France.